



Mere celibataire d'un enfant de pere sans papier

Par Visiteur

Actuellement, je suis mère célibataire d'un enfant de 4 mois, son père est sans papiers et vie en france depuis 5 ans, il a reconnu l'enfant sans me prévenir et derrière mon dos, à ce jour, il ne me la toujours pas dit. Je ne veux pas lui fournir les documents qu'il veut pour regulariser sa situation. Alors en date du 29 juin 2010, je reçois un courrier des affaires familiales pour exerce son autorité parentale.
Comment puis-je me defendre?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Comment puis-je me defendre?

Je suppose que vous faites allusion à l'exercice de l'autorité parentale.

Effectivement le père a l'autorité parentale sur votre enfant. Ce que vous pouvez préciser au juge est que non seulement le père ne subvient pas aux besoins de l'enfant mais qu'en outre il ne se soucie pas de son éducation et qu'il fait sans doute cette démarche pour obtenir un titre de séjour.

Bien cordialement